



## Lignes directrices concernant les cours de Français en milieu de santé

Dans le cadre de son mandat, **Santé en français** offre des cours de français aux employés œuvrant dans les établissements et les programmes de soins de santé et les organismes de services sociaux désignés. Le programme de formation vise à développer des aptitudes linguistiques auprès des employés et à les encourager à postuler et à occuper un emploi désigné bilingue afin d'assurer un service de qualité en français au Manitoba.

### **CRITÈRES**

La priorité sera accordée aux personnes qui remplissent tous les critères. Pour être admissible à cette formation, tout(e) employé(e) doit satisfaire aux critères suivants :

- il ou elle doit occuper un poste désigné bilingue ou travailler au sein d'un établissement, d'un programme ou département désigné bilingue;
- il ou elle doit occuper un poste permanent ou être dans un poste temporaire (à terme) depuis plus d'un an;
- il ou elle doit être en communication directe avec des patients, des résidents, des clients ou le public dans le cadre de ses fonctions;
- il ou elle doit s'engager à participer activement à un minimum de 24 des 33 heures de cours de formation par session.

Santé en français se réserve le droit de choisir le ou les établissements d'enseignement et les programmes appropriés pour la prestation des cours de français.

Les cours peuvent être modifiés à la discrétion de Santé en français et ils peuvent être annulés si le nombre de personnes inscrites est insuffisant. Le nombre d'inscriptions peut être limité pour certains cours.

### **INSCRIPTION**

- Les cours de français sont offerts par Santé en français via un établissement d'enseignement (Université Saint-Boniface (USB)). Un dépôt non remboursable de 50 \$ est exigé de tous les participants afin de couvrir les frais d'administration et de coordination.
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **Santé en français** et accompagner les formulaires d'inscription. Dans le cas où l'employé n'est pas éligible ou dans le cas où Santé en français se devrait de refuser des inscriptions, les chèques ne seront pas retournés à l'expéditeur à moins de lui en faire la demande.

## LIVRES

Les livres et le matériel de cours seront fournis par Santé en français via l'USB.

## ÉVALUATION DU NIVEAU

L'établissement d'enseignement prendra les mesures nécessaires pour que les employés effectuent un test de placement afin d'évaluer leur niveau de compétence en français.

## PROCÉDURES

- Les employés qui souhaitent s'inscrire à des cours de français doivent tout d'abord communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice des services en langue française (SLF) de leur établissement ou organisme. Dans l'absence d'un poste de coordination, une personne-ressource sera identifiée qui pourra agir à titre d'agent de liaison entre les employés et Santé en français.
- Les employés admissibles doivent remplir le formulaire d'inscription, signer la feuille de « renseignements importants » et, le cas échéant, le formulaire de choix de sites Télésanté, et soumettre le tout accompagné de leur chèque de 50 \$ à leur coordonnateur ou coordonnatrice des SLF ou à la personne-ressource, et ce, **avant la date d'échéance**.
- Le coordonnateur, coordonnatrice, ou la personne-ressource fera parvenir à Santé en français les formulaires d'inscription, les chèques de dépôt, la feuille de « renseignements importants » signée et datée, et si cela s'applique, le formulaire de choix de sites Télésanté. **Ne pas envoyer le chèque et/ou le formulaire et la documentation connexe à l'établissement d'enseignement.**
- Pour les cours Français en milieu de santé offert à Saint-Boniface ou à distance, l'établissement d'enseignement communiquera avec l'apprenant pour confirmer les détails des cours, tels que la date, l'heure et le lieu du cours.
- Santé en français se réserve le droit d'accepter ou de refuser les demandes de formation soumises. Par exemple, si la personne demande à suivre plus de trois (3) fois le même niveau ou pour toute autre raison jugée pertinente par Santé en français.

Toutes décisions sont finales et irrévocables.

- Les désistements au cours peuvent se faire **jusqu'à une (1) semaine après le début de la session**. Si l'apprenant.e se désiste avant la date limite, le chèque de 50 \$ n'est pas encaissé.

Pour toutes autres questions, veuillez communiquer avec Santé en français au 204 235-3293.